

L'audiovisuel planche sur sa convention

Les premiers États généraux du cinéma et de l'audiovisuel ont été marqués par une longue discussion sur l'élaboration d'une convention dont la Guyane est le seul département à ne pas bénéficier.

Signer vite ou signer bien ? Telle est la principale question à laquelle les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel de Guyane se sont efforcés de répondre vendredi à Saint-Laurent. Car, si les témoignages des uns et des autres ont été écoutés avec attention, c'est principalement la signature d'une conven-

tion qui a été discutée lors des premiers États généraux du cinéma et de l'audiovisuel. Principalement en raison du fait que la Guyane est le seul département français à ne pas en bénéficier. Par conséquent, les réalisateurs guyanais ne peuvent s'appuyer sur la manne financière qui découle des accords

inclus dans le document.

Cette convention doit être signée par la Direction régionale des affaires culturelles (Drac), le Centre national de la cinématographie (CNC) et le Conseil régional.

Pour la plupart des réalisateurs qui participent au débat, la Région est la principale responsable de la non-avancée du projet. « On parle de cette convention depuis deux ans, et visiblement ils (la Région) ne sont pas intéressés, gronde le réalisateur Serge Poyote. À chaque fois, on nous dit que c'est en cours de réflexion. Alors qu'il existe beaucoup de demandes de subvention et qu'on a de quoi faire des films ici. » Une seule personne est présente afin de donner la réplique aux professionnels de l'image. Aurore Wakselman de la Drac. En revanche, pas un seul représentant de la Région.

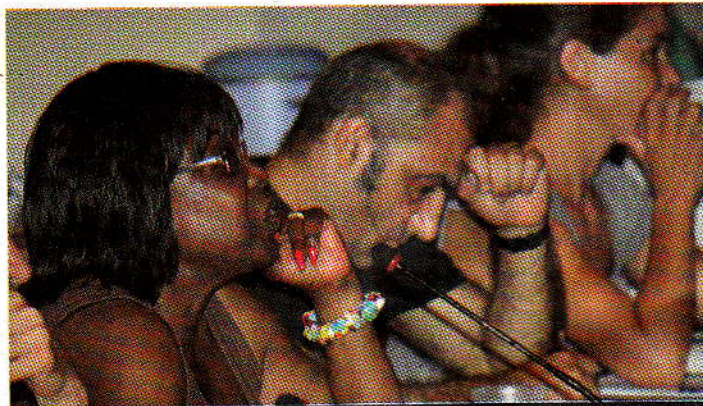
La conseillère des Arts et spectacles de la Drac s'efforce de tem-

pérer les ardeurs de ses interlocuteurs. « Les choses ont quand même avancé, assure-t-elle. Il y a une vraie prise de conscience de l'importance de cette convention. » Co-organisatrice du festival Cinamazonia avec Yasmina Ho-You-Fat, Osange Silou Kieffer formule un avertissement à l'attention des réalisateurs. « Ne nous énervons pas, pondère-t-elle. Prenons le temps de mettre en place une bonne convention. Il faut aller voir ce qu'il y a dedans avant de permettre à la Région de la signer. Pour être certain qu'elle vous sera favorable et que, plus tard, elle ne bloquera pas vos projets. »

Signée en 2004 en Guadeloupe et en 1989 à la Réunion, la convention permet notamment de créer un bureau de tournage. Une structure organisatrice.

Les professionnels ont pris la décision de se regrouper en collectif afin d'être reçu et entendu à la Région.

T. F. ■



Co-organisatrice de Cinamazonia, Osange Silou Kieffer a incité les réalisateurs à plus de réflexion / photo TF